

Poids économique de la chirurgie orthopédique en France

Etude demandée par la SOFCOT à la société CEMKA/EVAL

Docteur Jacques CATON (Lyon)

Docteur Christian DELAUNAY (Longjumeau)

Francis FAGNIANI, Sabine GADENNE (CEMKA/EVAL)

INTRODUCTION

Les activités de santé, au même titre que toute autre activité économique, constituent un secteur de production relié à l'ensemble de l'économie. Une étude préalable avait montré que le poids économique de la médecine libérale, dans la région Rhône-Alpes, pouvait être évalué à 6 milliards d'euros de valeur ajoutée et à 100 000 emplois en équivalant temps plein. Nous avons souhaité transposer une telle étude sur toute une spécialité chirurgicale, avec la même méthodologie que l'étude précédente (en juin 2002). Si c'est un lieu commun de dire que l'activité liée à la santé représente un coût pour la collectivité, nous pensons que ces activités doivent être également étudiées en terme de richesses, puisqu'elles sont une source de revenus importante pour la nation et l'économie nationale.

METHODOLOGIE

Pour les besoins de ce type d'analyse et afin de faciliter la présentation et la comparaison des résultats, il est utile de découper la mesure des impacts économiques que l'on veut estimer en quatre niveaux successifs. Ces niveaux peuvent être visualisés comme une série de cercle concentrique, exprimant les effets de plus en plus indirects à mesure que l'on s'éloigne de l'activité étudiée. Les niveaux étudiés ont été les suivants :

- Chirurgie Orthopédique : Niveau 1
Nous avons considéré cette activité comme celle directe des chirurgiens orthopédistes et traumatologues dont le bénéficiaire final est le patient qui consulte celui-ci, dont prescription des implants.
- Le niveau 2 représente une consommation de biens de soins médicaux induite par la chirurgie orthopédique. Ce sont les prescriptions des médecins, des chirurgiens orthopédistes du niveau 1 qui conduisent au niveau 2. Ce niveau recouvre l'ensemble des activités de soins produites par les kinésithérapeutes et infirmiers libéraux, les pharmacies officines, les laboratoires d'analyses médicales, les transferts en soins de suite et de réadaptation, les transports sanitaires.
- Le Niveau 3 est celui de la distribution du commerce de gros et des prestataires de services. Il s'agit essentiellement de l'activité des grossistes répartiteurs en produits pharmaceutiques et des services aux entreprises (alimentation, bâtiment, distribution des implants).
- Le Niveau 4 est celui des effets induits par les niveaux 1,2 et 3 sur l'ensemble de l'économie nationale puisque les grossistes et les services qui fournissent les niveaux 1 et 2 vont répercuter une partie de cette demande sur leurs propres fournisseurs et c'est l'ensemble de ce secteur manufacturier national qui est alors mobilisé. Il en est de même pour l'ensemble des biens et services consommés par les ménages et ce résultant des investissements des entreprises de niveau 1 à 3. Ce processus économique en chaîne est estimé par ce que les économistes appellent un mécanisme multiplicateur.

RESULTATS

Les résultats ont été appréciés en terme de valeur ajoutée qui représente la contribution d'une entreprise à la création de richesses et qui se mesure par la production moins les consommations intermédiaires, le PIB étant

la somme des valeurs ajoutées des différentes branches de l'économie auxquelles on ajoute la TVA et les droits de douane. Ces résultats ont été également évalués en équivalant temps plein de salariés.

Résultats cumulés : au total, tout secteur et toute localisation confondus, l'activité de la chirurgie orthopédique génère, sur un an, un chiffre d'affaires total de 12,7 milliards d'euros bien au-delà des 4,8 milliards d'euros liés aux seules activités médicales. La valeur ajoutée totale étant de 6,7 milliards d'euros (pratiquement équivalente à celle de la médecine libérale dans la région Rhône-Alpes) soit 0,49% du PIB HT. Les activités de chirurgie orthopédique génèrent 133 000 emplois en équivalant temps plein, soit 0,57% des actifs en équivalant temps pleins en d'autres termes et pour simplifier, une dépense en chirurgie orthopédique de 100 euros au niveau 1 (chirurgie orthopédiste) va induire 37,7 euros de prescriptions au niveau 2 (auxiliaires médicaux, officines, laboratoires et centre de réadaptations). Ces activités vont générer un chiffre d'affaires de 30,5 euros au niveau 3 (grossistes et prestataires de services), l'ensemble des consommations des ménages génèrera à son tour une production de 223,9 euros pour l'ensemble de l'économie, 18,1 euros en taxes et impôts et 70 euros de cotisations sociales. On peut estimer que 20% des impôts et taxes ainsi perçus vont revenir dans le budget de l'assurance maladie.

Au total, compte tenu du taux de remboursement des frais médicaux, pour 100 euros dépenses en chirurgie orthopédique et 37,7 euros de prescriptions induites, l'assurance maladie remboursera 103 euros et récupèrera 73,6 euros en contribution sociale.

CONCLUSION

Cette analyse permet de dépasser la vision réductrice de la chirurgie orthopédique comme un coût pour l'assurance maladie. Elle montre que les activités de santé sont génératrices de richesse et qu'elles sont un moteur de l'économie. Diminuer les dépenses de santé est un non-sens économique qui ne peut aboutir qu'à une diminution de la qualité des soins, à une récession économique et à une augmentation du chômage.

Source : SOFCOT CEMKA-EVAL 2004